

Sentier des hauteurs

Longueur. 6,8 km. Durée : 2 h
Dénivelé cumulé + 361 m
Alt. Maxi : 847 / Mini 475 m

Sentier N°2

La première partie du sentier des hauteurs est commune avec le sentier de Ste Blandine (n°1).

De la place de la Bascule, rejoindre la route du Tracol (D503), et la suivre sur trente mètres en direction de Saint-Julien Molin Molette. Prendre sur la droite la route du Vernat, jusqu'à une croix. Là, prendre la route goudronnée la plus à gauche, puis suivre tout droit jusqu'au sommet. Arrivé au panneau indicateur, les deux sentiers se séparent. Prendre sur la droite, et continuer l'ascension par le chemin de terre jusqu'à arriver à une route goudronnée. Traverser et emprunter l'impasse du Verdier. Prendre le chemin de terre jusqu'au panneau directionnel. Vous avez atteint le point culminant de la randonnée. D'ici, vous avez une très belle vue sur la vallée du Rhône et les Alpes sur la gauche. Sur votre droite vous pouvez apercevoir le barrage du Ternay, ainsi que les anciennes mines d'étain d'Eteize. On amorcera la descente sur la droite, jusqu'à atteindre la D34. Prendre à gauche sur quelques mètres, puis le sentier à gauche dans le virage, qui s'enfoncé dans le sous-bois. Traverser de nouveau la D34, continuer la descente sur le sentier. Arrivé à un panneau directionnel, prendre sur la droite, puis 100 mètres plus loin, trouver un deuxième panneau directionnel. Arrivé à cette intersection rejoindre le sentier des hameaux (n°3), qui sera commun avec le nôtre jusqu'à l'arrivée. Continuer donc la descente par le chemin le plus à droite, afin d'atteindre la route de Pourzin, traverser quelques intersections, en conservant le cap en ligne droite. Arrivé sur la route, prendre à droite jusqu'au pont, puis à gauche afin de rejoindre la route du Tracol. Il est à noter que ce pont est un refuge à chauves-souris. Un panneau d'information est à votre disposition afin d'en savoir plus sur ce mammifère. Une fois sur la route principale, prendre à droite, puis, après quelques mètres, s'engager sur la gauche, dans la rue de la Forge. Rejoindre ainsi la place du Piorard, puis celle de la Bascule, arrivant ainsi au terme de la randonnée.

Sentier N°3

Longueur. 8 km. Durée : 2 h 45
Dénivelé cumulé + 350 m
Alt. Maxi : 857 / Mini 560 m

Sentier des hameaux

De la place de la Bascule, partir sur la droite, rue des Tilleuls, en direction de l'église que l'on longera. Continuer jusqu'à arriver à une croix, et prendre à droite la route de Limme, que l'on descendra en ligne droite sur toute sa longueur (environ 1Km). Arrivé à son extrémité, continuer tout droit en quittant le goudron et en empruntant un chemin de terre que nous descendrons durant encore 800 mètres, jusqu'à une intersection de 4 chemins. Prendre sur la gauche, puis, après avoir traversé le ruisseau, nous monterons sur une centaine de mètres avant de prendre de nouveau sur la gauche et rejoindre (après 200 mètres) un chemin plat (le chemin de bœuf) que nous emprunterons en tournant à gauche. A la patte d'oie suivante, prendre une nouvelle fois à gauche, puis au carrefour suivant, prendre à droite et remonter en direction du hameau de Choron. Arrivé sur le chemin du ruisseau, atteindre la route du Tracol que nous traverserons prudemment, et remonter la rue des Chardonnas. Arrivé au croisement, quitter la route goudronnée pour le chemin des Châtaigniers sur votre droite. Continuer tout droit jusqu'au hameau de Paradis, où nous prendrons la montée sur la gauche afin de rejoindre une route goudronnée. Arrivé à l'intersection, prendre sur la gauche la route de Bazin. A l'entrée du hameau, prendre un sentier sur la droite et rejoindre la forêt. Après avoir traversé le bois, continuer toujours tout droit, jusqu'à arriver au bout du sentier, prendre sur la droite, puis à gauche 20 mètres plus loin et emprunter le chemin qui nous fera arriver au point culminant de notre balade. Prendre à droite la route goudronnée sur quelques mètres puis à gauche à travers le bosquet. De là vous pourrez apercevoir sur votre droite la chapelle de Saint-Sabin, et sur votre gauche la vallée du Rhône et l'Ardèche. Traverser la route goudronnée, et prendre le chemin tout droit jusqu'à atteindre une nouvelle intersection avec un panneau directionnel. Là nous rejoindrons le sentier des hauteurs (n°2), qui sera commun avec le nôtre jusqu'à l'arrivée. Commencer la descente en empruntant le chemin sur la gauche, afin d'atteindre la route de Pourzin, traverser quelques intersections, en conservant le cap en ligne droite. Arrivé sur la route, prendre à droite jusqu'au pont, puis à gauche afin de rejoindre la route du Tracol. Il est à noter que ce pont est un refuge à chauves-souris. Un panneau d'information est à votre disposition afin d'en savoir plus sur ce mammifère. Une fois sur la route principale, prendre à droite, puis, après quelques mètres, s'engager sur la gauche, dans la rue de la Forge. Rejoindre ainsi la place du Piorard, puis celle de la Bascule, arrivant ainsi au terme de la randonnée.

Saint Appolinard

Accueil : • Epicerie multi-services
• Auberge du Vernat

Superficie communale : 984 ha
650 habitants « Les Saint-Appolinaires »



Crédits photos : Mairie de Saint Appolinard et PNR Pilat

Village de 651 habitants, appelés les Saint-Appolinaires, la commune, qui s'étend sur 984 Ha, est la localité la plus méridionale de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien. Elle est limitée à l'ouest par la Chaîne du Pilat et au sud-est par le ruisseau du Pontin qui la sépare de l'Ardèche.

Du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle, une des activités principales du village a été l'élevage du ver à soie. Décimée par les maladies dans les années 1860, la sériciculture est remplacée par des cultures diversifiées qui, aujourd'hui encore, offrent un paysage à l'allure de puzzle géant.

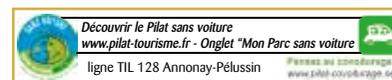
Unique dans le Parc naturel régional du Pilat, la flèche du clocher, tout comme le toit de la bascule, sont recouverts de tuiles vernissées.

Sur le parcours n°1, vous découvrirez la Croix de Ste Blandine, construite en 1895 lors d'une mission, et rénovée en 2010. De ce belvédère naturel, vous découvrirez Saint-Jacques d'Atticieux, les montagnes ardéchoises et, en toile de fond, le Rhône et les Alpes.

Sur le parcours n°2, vous atteindrez la terrasse la plus élevée avec un magnifique point de vue sur la vallée du Rhône ainsi que la Chaîne Alpine.

Bonne promenade !!!

Code de balisage



• Sentiers décrits dans ce guide

Continuité du sentier

Mauvaise direction

• Autres itinéraires

Sentier de Grande Randonnée (GR)

Sentier du Parc avec les numéros du sentier correspondants

Tour du Parc

Virage changement de direction



Itinéraire VTT Parc

Itinéraire équestre du Parc

Ces itinéraires sont entretenus et balisés par la commune de Saint-Appolinard.

Pour tous problèmes rencontrés vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie.

Mairie tél :
04-74-87-37-49
mairie.stappo@wanadoo.fr



Promenades
dans le Parc

Saint Appolinard

La Croix de
Sainte Blandine

Le Lavoir
du
Bourg

Les Montagnes
de
l'Ardèche



La bascule
Installée en 1913 par la Maison Guillaumin, elle fut rénovée en 2003 dans le cadre de l'aménagement du Bourg. Seule bascule du secteur encore en service.



Un pont qui héberge des chauves-souris

En 2010 la commune de St Appolinard a rénové le Pont Du Chard qui présentait des signes de faiblesses. Soucieuse de préserver la tranquillité des précieux locataires repérés lors de l'inventaire de 2006 elle se fait accompagner par le Parc naturel régional du Pilat et la LPO. Toutes les précautions sont prises : travaux réalisés en hiver, préservation de certaines anfractuosités. Un inventaire en 2012 a permis de constater la présence d'une colonie de Grands Murin. Au-dessus du Pont un panneau d'interprétation vous présente le mode de vie de ces curieux animaux et pourquoi il est si important de les préserver.

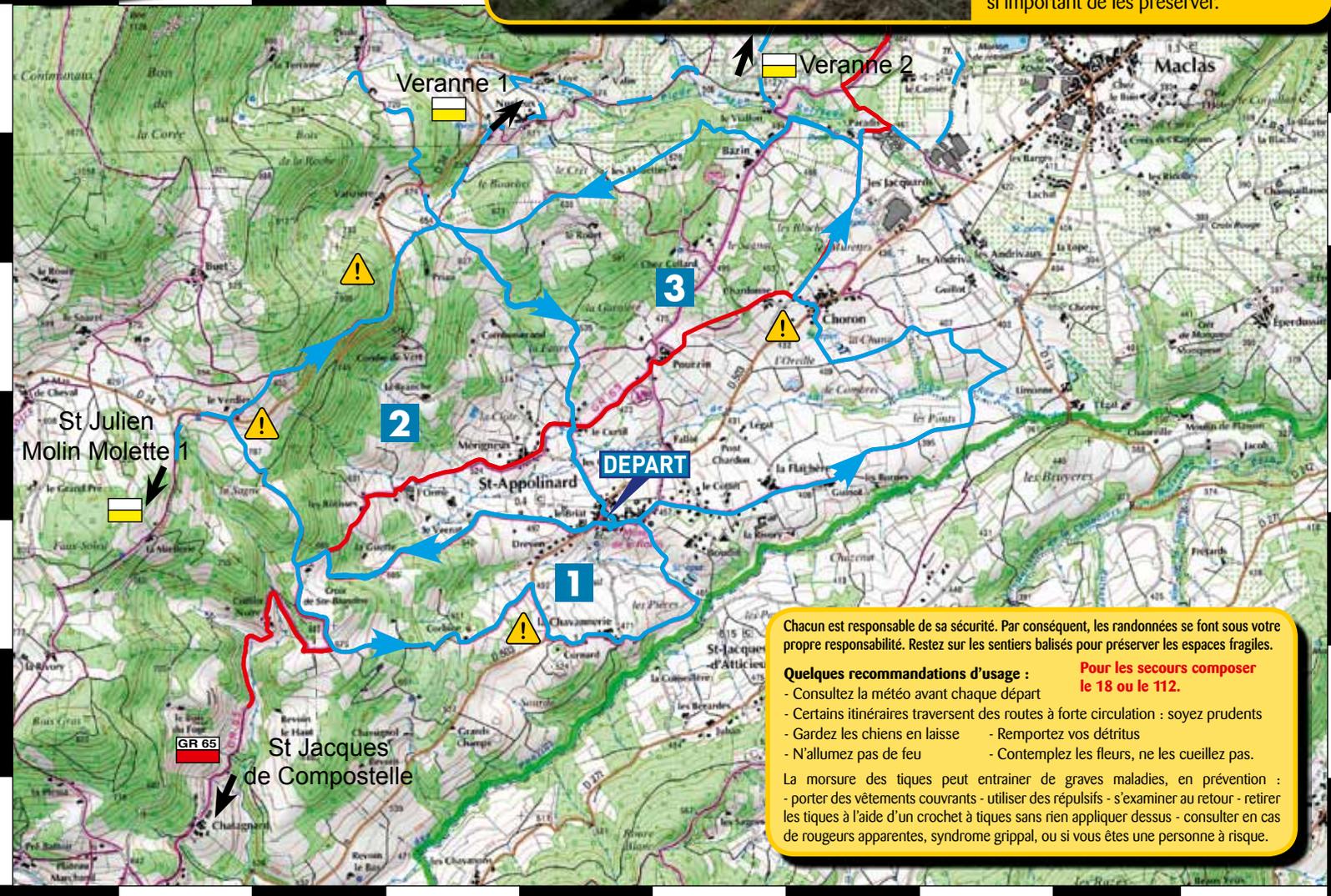
Sainte Blandine

Sentier N°1

Longueur. 5,8 km. Durée : 1 h 45
Dénivelé cumulé + 295 m
Alt. Maxi : 713 / Mini 423 m

La première partie du sentier de Sainte Blandine est commune avec le sentier des hauteurs (n°2).

De la place de la Bascule, rejoindre la route du Tracol (D503), et la suivre sur trente mètres en direction de Saint-Julien Molin Molette. Prendre sur la droite la route du Vernat, jusqu'à une croix. Là, prendre la route goudronnée la plus à gauche, poursuivre tout droit jusqu'au sommet. Arrivé au panneau indicateur, les deux sentiers se séparent, prendre sur la gauche. Au bout de quelques mètres, la croix de Sainte-Blandine apparaîtra. Une aire de pique-nique s'offre à vous devant la croix. Un détour jusqu'au socle vous permettra d'avoir une vue sur la vallée du Rhône, et par temps dégagé, vous pourrez apercevoir les Alpes. Le sentier continue sur le chemin, tout droit jusqu'au panneau directionnel. A partir de là, on amorcera la descente. Le sentier est en ligne droite, à travers champs, puis en lisière de bois, jusqu'à la maison de l'impasse de Corbine. Passer devant la maison, descendre la route goudronnée jusqu'à la route du Tracol, puis prendre à droite et remonter jusqu'au virage et prendre à gauche la route de la Bruche. Traverser le hameau de la Chavanerie, et, à sa sortie, prendre à droite un sentier qui nous fera rejoindre plus bas la route de St Jacques. Prendre alors à gauche sur quelques mètres, puis, au panneau, reprendre le sentier sur la droite, qui fera traverser le ruisseau avant une dernière montée jusqu'au village. Arrivé devant l'église, prendre sur votre gauche pour rejoindre la place de la Bascule.



Chacun est responsable de sa sécurité. Par conséquent, les randonnées se font sous votre propre responsabilité. Restez sur les sentiers balisés pour préserver les espaces fragiles.

Quelques recommandations d'usage :

- Consultez la météo avant chaque départ
- Certains itinéraires traversent des routes à forte circulation : soyez prudents
- Gardez les chiens en laisse
- N'allumez pas de feu
- Remportez vos déchets
- Contemplez les fleurs, ne les cueillez pas.

La morsure des tiques peut entraîner de graves maladies, en prévention :

- porter des vêtements couvrants
- utiliser des répulsifs
- s'examiner au retour
- retirer les tiques à l'aide d'un crochet à tiques sans rien appliquer dessus
- consulter en cas de rougeurs apparentes, syndrome grippal, ou si vous êtes une personne à risque.

Pour les secours composer le 18 ou le 112.



Cartes IGN 1:25000 n°2934 et ①
© IGN - PARIS 2016 Autorisation n° 5016-019
Echelle 1/25000^{ème} : 1 cm = 250 m

1 N° de circuit
➔ Sens de balisage

⚠ Prudence, traversée de route départementale
●●● Autres sentiers balisés (voir code de balisage)
●●● Sentiers des communes voisines

Merci de respecter les espaces de vie, de nature et de travail que vous traversez.